

# COLONNES DE DÉONTOLOGIE



Sous la présidence de : **Frédéric SICARD**,  
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris.

Ce cycle s'adresse principalement aux avocats qui ont prêté serment depuis moins de deux ans et qui ont l'obligation de consacrer 10 heures au moins de formation à la déontologie au cours de chacune de ces deux années, au titre de la formation continue obligatoire.

Toutefois, au cours de cette même période, les personnes mentionnées à l'article 98 doivent consacrer la totalité de leur obligation de formation continue à des enseignements portant sur la déontologie et le statut professionnel.

---

**LE JEUDI 30 MARS 2017**  
**DE 17H30 A 19H30**  
**A L'EFB – Amphi 605 (6<sup>e</sup> étage)**  
1 RUE PIERRE-ANTOINE BERRYER  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

---

## LES STRUCTURES D'EXERCICES - LES CONFLITS ENTRE ASSOCIÉS

**Didier DALIN**, Ancien Membre du Conseil National des Barreaux, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFB – Service de la formation continue  
Inscription uniquement en ligne  
Site internet : <http://www.efb.fr/formation-continue/>

L'équipe formation continue est à votre écoute.  
N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires  
et besoins : [efbfc@efb.fr](mailto:efbfc@efb.fr)



- ✓ 2h validées par séances au titre de la formation continue
- ✓ 12h pour le cycle complet des colonnes de déontologie

NIVEAU 1: ACQUISITION DES CONNAISSANCES